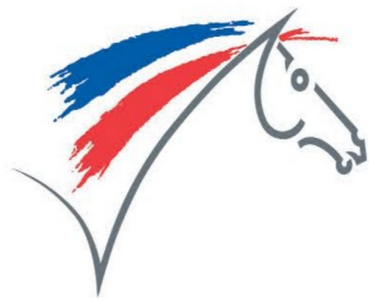
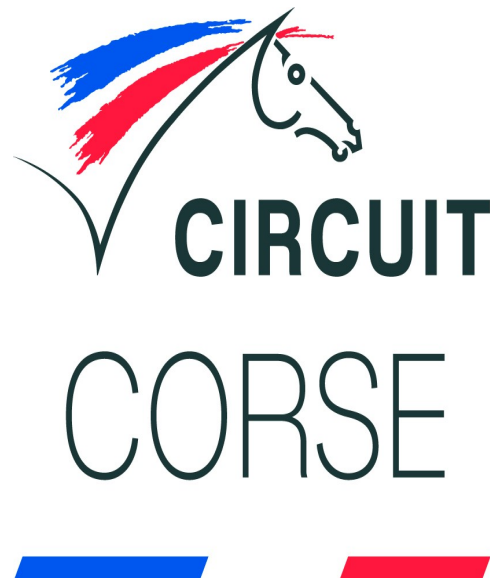


CORSE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



CHAMPIONNAT REGIONAL CSO CLUB 2024

PRÉSIDENT ET REFERENT

Nom	Coordonnées	
Marion TERRAZZONI	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr

MEMBRES

Marie FRIGARA	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
Carine CECCALDI	06.03.78.48.53	casaltacarine@gmail.com
Carole SANCHEZ	06.82.30.39.66	carole.sanchez44@orange.fr
Gilles COSTANTINO	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
Sebastien GARIBALDI	06.13.57.62.24	sebastien.garibaldi@wanadoo.fr
Savéria CUICCI	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
Geneviève ULTEI SUSINI	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

Mis à jour le 15/02/2024

Championnat Régional CSO Club 2024

Les niveaux des épreuves concernées sont les club 4,3,2,1, Elite.

Chaque étape devant se déroulé pendant un Week-end sur 2 jours

Les niveaux des épreuves concernées sont les Club 4,3,2,1,Elite. Ces niveaux d'épreuves se courent pour différentes catégories d'âges en club 4 uniquement.

Club 4 13ans et moins

Club 4 14 ans et plus

Club 3

Club 2

Club 1

Club Elite

Appel à candidature 2024

Le championnat s'adresse à toutes les structures équestres ayant organisé un concours club durant le millésime précédent et aptes à répondre au cahier des charges.

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à tous les clubs régionaux. Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (préprogramme indiquant les types d'épreuves) à FFE SIF avant le 30 septembre 2023.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur. Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées. Parmi les candidatures répondant au cahier des charges, la priorité sera donnée aux centres équestres ayant déposé une date au calendrier, et, devra avoir organisé au millésime précédent un concours club.

Le centre équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE SIF, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

ATTENTION ! Si les cavaliers ne sont pas présents lors de la remise des prix du championnat régional, leurs lots (coupe, flot, cadeau) ne leurs seront pas remis. (Sauf certificat médical du médecin)

Conditions de Participation

Un cavalier est autorisé à participer au classement final du championnat Club Corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse. Un Cavalier Hors CRE Corse pourra participer aux épreuves du championnat régional CSO Club Corse, mais ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement final.

Un cavalier n'est autorisé à participer qu'à deux championnats dans deux catégories successives.

Les chevaux doivent être hébergés sur le site du concours durant toute la durée de celui-ci.

Un cavalier pourra engager plusieurs chevaux dans la même épreuve, il devra choisir et déclarer le cheval courant le championnat avant le début de la 1ère épreuve. Sans déclaration préalable le cavalier sera sanctionné, il repartira le 2ème jour avec le score du dernier classé du jour précédent.

Lors de la 1ère étape du championnat de Corse club, si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le score de ce concurrent sera le score du concurrent le plus pénalisé de l'épreuve, majoré de 20 points.

Exemple : le dernier concurrent du classement est en 16 points, les éliminés ou abandon repartiront le lendemain avec un score de 36 points.

Classement : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 étapes. Les éliminés ou abandons dans la 2ème étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question plus 20 points.

En cas d'ex aequo de points, c'est le temps de l'étape du dimanche qui détermine le classement final.

ATTENTION ! Si les cavaliers ne sont pas présents lors de la remise des prix championnat régional, leurs lots (coupe, flot, cadeaux) ne leurs seront pas remis (sauf certificat médical du médecin)

Cahier des charges

Pour organiser un championnat Régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse et déposer la DUC avant le 30 septembre 2023
- Ne pas avoir annulé tous ses concours amateurs au millésime précédent.
- Souscrire et produire un contrat d'assurance pour recevoir les manifestations sportives (à remettre lors de la visite de contrôle de la commission)
- Offrir des **carrières de concours et paddocks en état** : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux
- Le Paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m²
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements, murs et obstacles d'eau (bidet, rivière)
- Si le concours est sur plusieurs jours, permettre aux chevaux participant de rester sur site. Chaque boxe devra porter le nom du cheval. Disposer d'un espace réservé à l'implantation des boxes et délimité et permettant l'accès et le stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches, et points d'électricité.
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs et éloigné de la zone des boxes et des pistes d'entraînement et de concours.
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure (micro sans fil pour la remise des prix)
- Prendre en charge les repas et les boissons des officiels de compétition durant toute la durée de la compétition
- Assurer la restauration et la buvette sur place
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale
- Prendre en charge les dotations des épreuves et du classement général (dotations minimums fixées dans le programme ci-dessous)
- Prendre en charge les frais de jury (prestation, transport, hébergement, restauration)
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves.
- Prévoir un maréchal ferrant sur place durant la durée du concours.
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours.

- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public.
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...)
- L'organisateur devra avoir signée la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

Equipe d'officiels de compétition

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur.

La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales et internationales.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un président de jury (niveau minimum Candidat National)
- Un assesseur
- Un chronométreur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock assesseur

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacle.

Matériel disponible

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un championnat régional.

Il peut être récupéré trois jours avant le début du concours et doit être restitué au plus tard trois jours après la fin du concours. L'organisateur doit verser un chèque de caution d'un montant de 300E lors de la réservation de la date de son concours (réunion de calendrier) afin de servir de caution pour le matériel. Ce chèque sera restitué lors de du retour du matériel.

2 afficheurs avec housse de transport
 1 trépied afficheur
 2 pc portables, 1 licence winjump
 6 cellules cso timing avec 6 trépieds

- 1 chargeur 4 prises usb pour cellules
- 1 écran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés avec 6 trepieds
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Communication

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier :

au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication.

Des brassards indiquant visuellement le cavalier en tête dans sa catégorie devront être fournis aux cavaliers lors des remises des prix. Un membre du jury en assurera le suivi sur l'ensemble de la saison. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visible du public. Un obstacle à l'effigie du grand régional amateur Corse devra être toujours sur la piste. Il pourra être sautant ou d'apparat.

Divers